

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations pour l'année 2018

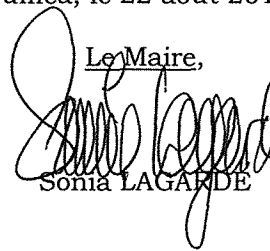
P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

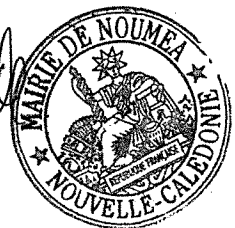
Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par des associations dont les activités participent activement à la vie de la cité, et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé, pour un montant global de 14.500.000 F/CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions sollicitées par ces associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTIONS A CARACTERE PARTICULIER RETENUES

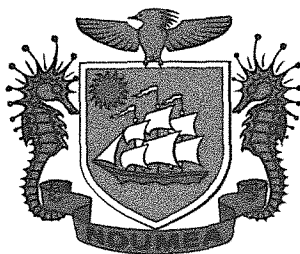
Disponible au budget : 16.619.000 F
 Montant attributions : 14.500.000 F
 Montant restant : 2.119.000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	PROPOSITION
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'OUTRE-MER (MICHEL GERARD)	1956	Aide à l'entretien de la stèle et des tombes des anciens combattants au cimetière du PK4	200 000			100 000		100 000
BANDE A NOUNOU (ALEXANDRINE KINTS)	2015	Aide au soin des animaux (notamment la stérilisation)	1 125 000		Etat / Territoire / Provinces / Communes			50 000
UFC QUE CHOISIR (LUCE LORENZIN)	1989	Maintenir, développer et pérenniser l'ensemble de leurs actions d'information, de représentation et de défense des consommateurs calédoniens	200 000	26 860 000	Gouv : 3 500 000 F PN : 500 000 F PS : 900 000 F PI : 500 000 F FEDE UFC : 200 000 F COMMUNES : 1 650 000F	200 000		200 000
REVUE JURIDIQUE POLITIQUE ET ECONOMIQUE (ROBERT BERTRAM)	2006	Aide à la publication de la revue	150 000			50 000	La mairie dispose d'un espace d'expression dans la revue pour y présenter les actions qu'elle souhaite promouvoir	50 000

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	PROPOSITION
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS (RENE CHARLOT)	1970	Aide au fonctionnement de l'association, à la rénovation de ses bureaux et participation au centenaire de la 1ère guerre	500 000	5 370 000	PS : 250 000 F CONGRES : 100 000 F PAITA : 100 000 F MONT-DORE : 70 000 F LA FOA : 50 000 F BOURAIL : 50 000 F DUMBEA : 100 000 F GOUV : 300 000 F BOULOU-PAIS : 50 000 F	-		100 000
LE SOUVENIR Français (DOMINIQUE DAVID)	1905	Entretien des tombes des soldats et maintenir en état les différentes stèles, plaques et monuments	150 000					50 000
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS DE MOINS DE 20 ANS (DOMINIQUE DAVID)	1999	Aide à la recherche des sépultures des jeunes nouméens tombés au combat	150 000	490 000	PS : 150 000 F NC : 150 000 F	50 000	Association affiliée à la fédération nationale André Maginot	50 000
ASSOCIATION DES RADIOS AMATEURS (SAMUEL TOROPE)	1961	Aide à la promotion du radio amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile	200 000			50 000		50 000

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	PROPOSITION
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (JACQUES ASTAKOF)		Poursuivre les travaux de sécurisation et d'amélioration de la Maison du combattant	500 000			500 000	Etablissement public d'état sous la tutelle du ministre délégué aux anciens combattants	500 000
AMICALE DES COMBATTANTS ET ANCIENS DES OPERATIONS EXTERIEURES DE NC (PASCAL HIBLOT)	2011	Soutien des familles de soldats tombés aux combats extérieurs ainsi que l'entraide et la solidarité des membres	200 000	2 643 000		150 000	Cpte épargne 800 000	100 000
AMICALE DOYENNE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE (GILBERT COUDRY)	1919	Aide au fonctionnement de l'association	100 000	10 010 000	NC : 6 500 000 F PS : 100 000 F PI : 100 000 F	100 000	Cpte épargne = 14 700 498 F	50 000
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE NC (MARIE MARTIN)	1972	Entretenir le refuge des animaux	1 200 000	25 549 411	3 200 000	700 000		700 000
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE NC (MARIE MARTIN)	1972	Aide pour le déplacement du refuge						12 300 000
LIONS CLUB MONT-DORE DELICIOSA (CHRISTINE GERALD)		Aide au financement du matériel dédié à la manifestation du Téléthon	200 000					50 000

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	PROPOSITION
ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONALE DU MERITE (CHRISTIAN AIRAULT)		Aide au développement de l'esprit citoyen et civique chez le jeune public	100 000					100 000
REFUGE ANIMALIER (BEATRICE FARINA)	2008	La sauvegarde animalière en NC	au choix					50 000
TOTAUX			4 975 000	70 922 411		1 900 000		14 500 000



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

726

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	29	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (14 procurations)	:	43	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 726
attribuant des subventions à diverses associations pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/201 du 22 août 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue ~~en séance du 29 août 2018,~~

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 2.200.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux associations suivantes :

- | | | |
|---|--|---------------|
| - | AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'OUTRE-MER
(aide à l'entretien de la stèle et des tombes des anciens combattants au cimetière du PK4) | 100 000 F/CFP |
| - | LA BANDE A NOUNOU
(aide aux soins des animaux, notamment pour la stérilisation) | 50 000 F/CFP |
| - | UFC QUE CHOISIR
(aide pour le maintien, le développement et la pérennisation de l'ensemble des actions d'information, de représentation et de défense des consommateurs calédoniens) | 200 000 F/CFP |
| - | REVUE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ECONOMIQUE
(aide à la publication de la revue) | 50 000 F/CFP |
| - | ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS
(aide au fonctionnement de l'association, à la rénovation de ses locaux et à la participation au centenaire de la 1 ^{ère} Guerre) | 100 000 F/CFP |
| - | LE SOUVENIR Français
(aide à l'entretien des tombes des anciens combattants, et au maintien des stèles, plaques et monuments) | 50 000 F/CFP |

-	FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS DE MOINS DE 20 ANS (aide à la recherche des sépultures des jeunes nouméens tombés au combat)	50 000 F/CFP
-	ASSOCIATION DES RADIOS AMATEURS (aide à la promotion du radio amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile)	50 000 F/CFP
-	OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (aide à la poursuite des travaux de sécurisation et d'amélioration de la Maison du combattant)	500 000 F/CFP
-	AMICALE DES COMBATTANTS ET ANCIENS DES OPERATIONS EXTERIEURES (aide au soutien des familles de soldats tombés au combat)	100 000 F/CFP
-	AMICALE DOYENNE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE (aide au fonctionnement de l'association)	50 000 F/CFP
-	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (aide aux soins des animaux et à l'entretien du refuge)	700 000 F/CFP
-	LIONS CLUB MONT-DORE DELICIOSA (aide au financement du matériel dédié à la manifestation du Téléthon)	50 000 F/CFP
-	ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE DU MERITE (aide au développement de l'esprit citoyen et civique chez le jeune public)	100 000 F/CFP
-	REFUGE ANIMALIER (aide à la sauvegarde animalière en NC)	50 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Un crédit de 12.300.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 204 "Subventions d'équipement versées", pour être versé à la Société Protectrice des Animaux en Nouvelle-Calédonie pour le déplacement du refuge.

Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention correspondante.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

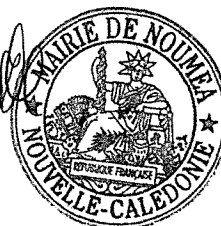
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~ou~~ publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances